

Nombres de délégués -
Afférents au Conseil : 50
En exercice : 50
Présents : 41
Pouvoirs : 7
Qui ont pris part
à la délibération : 48
Votes exprimés : 48
POUR : 48
CONTRE : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
14 avril 2026
Date d'affichage :
14 avril 2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-six, le vingt avril, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Madame Sandra PICART, Présidente.

Présents : Philippe TRESPALLE – Jean-Marie MAURICE – Bruno CHARMET – Valérie DUNY – Valéry GUICHARD – Philippe DESCHAUMES – Béatrice BOISE – Alain BORDE – Florian FRAYER – Hervé PASCAULT – Jacqueline DE DEMO – Jean-Louis GROGUENIN – Marie-Laure GRIMARD – Stéphane DOREY – Magali SAUCOURT – Stéphane MOREL – Pascal MOTTOT – Sandra PICART – Jean-Michel SABAN – Jessica VASSEUR – Bertrand LEBLANC – Séverine CONNANT – François CAMBURET – Didier GORSKI – Claudine MANIGAULT – Jean-Pierre REYNAUD – Marcel GEORGES – Nathalie LABOSSE – Michel BARDET – Philippe LARDIN – Monique LAVIEU – Arnaud ROSIER – Pascal DUBOIS – Bernard CURY – Joëlle DOLLE – Sylvie CHARPIGNON – Christian LARDIN – Pierre NOIROT – Roger-Pierre MEURIOT – Anne RENARD, représentée par Alexandre LUCY – Michel CODRAN

Absents excusés ayant donné pouvoir : Jane FFRENCH, absente excusée pouvoir à Bruno CHARMET, Christophe GENTIL, absent excusé pouvoir à Pascal MOTTOT – Constance MITENNE, absente excusée pouvoir à Stéphane MOREL – Fabien CHATENET, absent excusé pouvoir à Bertrand LEBLANC – Frédéric BOUSIGNAC, absente excusée pouvoir à Séverine CONNANT – Xavier COURTOIS, absent excusé pouvoir à Didier GORSKI – Hélène KLUYVER, absente excusée pouvoir à Nathalie LABOSSE

Absents excusés : Stéphane BARDOUX – Hubert NAULOT

Secrétaire de séance : Marie-Laure GRIMARD

Objet de la délibération

CNAS : DESIGNATION DES DELEGUES

VU les articles L 731-4 et L 733-1 du Code Général de la Fonction Publique,

Considérant que le Comité National d'Action Social (CNAS) est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association qui propose une offre de prestations sociales à destination des personnels des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Considérant que l'adhésion de l'établissement au CNAS depuis le 1^{er} janvier 2023 s'inscrit dans la politique générale de l'établissement en matière d'action sociale,

Considérant qu'il est demandé au Conseil communautaire de désigner un délégué des élus ainsi qu'un délégué du personnel chargés de représenter l'établissement au sein du CNAS.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée,

DESIGNE Madame Sandra PICART, Présidente, en qualité de déléguée élue notamment pour représenter la Communauté de Communes du Serein au sein du CNAS,

DESIGNE Madame Marion GALLET, membre du personnel bénéficiaire du CNAS, en qualité de déléguée agent notamment pour représenter la Communauté de Communes du Serein au sein du CNAS,

La secrétaire de séance,
Marie-Laure GRIMARD

La Présidente,
Sandra PICART

